

DÉLIBÉRATION N°2024-02-12-05 CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gilles SARACCO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention – Achat foncier et réhabilitation de la grange du tènement Dubourg pour installation d'une nouvelle mairie avec aménagements paysagers

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet porte sur la réhabilitation de la grange Dubourg pour y installer les nouveaux locaux de la Mairie et aménager les abords en place et espaces de loisirs.

En effet, l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire en 2022 a conduit à transformer le périscolaire en classe et à dédier les locaux de la cantine au périscolaire également.

Pour faire face aux besoins de l'école et d'amélioration du confort d'accueil des enfants et de travail pour les enseignants, le transfert de la Mairie au tènement Dubourg s'est imposé, afin de libérer de l'espace pour agrandir les locaux et participer à leur accessibilité.

La maîtrise d'œuvre en infrastructure et en aménagement paysager a été confiée au Cabinet d'architecture KYPSELI, de Valence. Celui-ci a rendu un APD en janvier 2024 pour un début de travaux espéré en juin 2024.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

Principaux postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)
Études préalables	20 000 €
Maîtrise d'œuvre	115 528 €
Acquisition foncière	142 000 €
Travaux	
Lot 1 : terrassement – VRD – gros œuvre	197 000 €
Lot 2 : enduits	99 000 €
Lot 3 : charpente bois – couverture – murs paille	104 000 €
Lot 4 : menuiseries extérieures et intérieures -	132 000 €
Lot 5 : plâtrerie - peinture	39 000 €
Lot 6 : carrelage - faïence	29 000 €
Lot 7 : serrurerie	36 000 €
Lot 8 : monte-charge	20 000 €
Lot 9 : plomberie – chauffage - VMC	54 500 €
Lot 10 : électricité	39 500 €
Aménagements paysagers	87 525 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération	1 115 053 €

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- du contrat région de la Région AURA, rubrique « aménager mon territoire et investir dans ma collectivité »
- des aides du Département de la Drôme, rubrique « aménagement du territoire – Bâtiments communaux, équipements publics »
- des aides du SDED – Territoire d'Énergie : TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DU PROJET					
		Date de dépôt ou accusé réception	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR 2024		Dépôt de la demande : janvier 2024	1 115 053 €	278 763 €	25
BONUS État (10%)				111 505 €	10
Conseil régional (*) :			1 115 053 €	40 000 €	3,58
Conseil départemental (*) :			1 115 053 €	411 975 €	36,94
Autres financements publics	FNADT, DRAC ... (*)				
	SDED		750 000 €	50 000 €	4,48
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①				892 243 €	80
			Montant	Taux (%)	
Apport de la collectivité (autofinancement)		Fonds propres		22 810 €	20
		Emprunt		200 000 €	
AUTOFINANCEMENT : SOUS TOTAL				222 810 €	20
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES				1 115 053 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'arrêter** le projet de : Achat foncier et réhabilitation de la grange du tènement Dubourg pour installation d'une nouvelle mairie avec aménagements paysagers,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **De solliciter** les subventions du plan de financement au taux le plus élevé possible au titre de :
 - la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
 - du contrat région de la Région AURA, rubrique « aménager mon territoire et investir dans ma collectivité »,
 - des aides du Département de la Drôme, rubrique « aménagement du territoire – Bâtiments communaux, équipements publics ». Le taux peut atteindre 50 % du coût total du projet,
 - des aides du SDED – Territoire d'Énergie.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 13 FEV. 2024
Affiché le 13 FEV. 2024

